

8. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

9. SIGNATURES

M^e ISABELLE ALBERNHE

GILLES R. TREMBLAY,
*secrétaire général
associé*

28977

Gouvernement du Québec

Décret 1530-97, 26 novembre 1997

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice, tenue à Montréal les 4 et 5 décembre 1997

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement.

ATTENDU QUE les 4 et 5 décembre 1997, une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice se tiendra à Montréal;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice, procureur général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, du ministre de la Sécurité publique, du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le ministre de la Justice, procureur général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, monsieur Serge Ménard, et le ministre de la Sécurité publique, monsieur Pierre Bélanger, dirigent la délégation québécoise lors de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice, les 4 et 5 décembre 1997 à Montréal;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de la Justice, procureur général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles et le ministre de la Sécurité publique, de:

M^e Michel Bouchard, sous-ministre et sous-procureur général, ministère de la Justice;

M^e Florent Gagné, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique;

M^e Mario Bilodeau, sous-ministre associé, Direction générale des affaires criminelles et pénales, ministère de la Justice;

M^e Pierre E. Audet, directeur de cabinet du ministre, ministère de la Justice;

monsieur André Gariépy, directeur du cabinet du ministre, ministère de la Sécurité publique;

madame Esther Boily, attachée de presse au cabinet du ministre, ministère de la Sécurité publique;

madame Suzanne Matte, attachée de presse, ministère de la Justice;

M^e Anne-Lyne Carter, conseillère, responsable des relations fédérales-provinciales, bureau du sous-ministre, ministère de la Sécurité publique;

monsieur Jean-Maurice Paradis, conseiller, Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

monsieur Jean-Rock Pelletier, responsable des affaires intergouvernementales, ministère de la Santé et des Services sociaux;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28978

Gouvernement du Québec

Décret 1531-97, 26 novembre 1997

CONCERNANT l'autorisation à la Société en commandite Gaz Métropolitain inc. d'acquérir par voie d'expropriation des droits de propriété superficielle et des servitudes permanentes et temporaires affectant des terrains entre Saint-Nicolas et Saint-Flavien

ATTENDU QUE, par le décret 970-91 adopté par le gouvernement le 10 juillet 1991, sur recommandation de la Régie du gaz naturel, la Société en commandite Gaz Métropolitain inc. obtenait des droits exclusifs de distri-